

**Comité Ethique et Déontologie
PV DE LA RÉUNION N° 3 / 2018
Mercredi 16 mai au siège du Paris Université Club**

Présidence Michel SAMPER

Présents Hervé DION, Maurice HOUVION, Jean-Yves LE PRIELLEC,
Alain MARTRES, Michel MELET, Jean-Patrick THIRION

Excusés Alain BILLOUIN, Jean-Luc GASTALDELLO

Excusés Pascale BRIQUET, membre du Comité Athlétisme Féminin de la FFA

- La réunion débute à 10 heures 30-

Suite à un un tour de table, le Comité d'éthique prend acte de la démission de Maguy NESTORET-ONTANON et accueille en tant qu'invitée Pascale BRIQUET, membre du Comité athlétisme féminin de la FFA.

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants sont successivement examinés :

**1- Rédaction du 1er chapitre de la 2ème partie de la Charte
d'éthique consacrée aux déviances comportementales dans le
monde de l'athlétisme**

Michel SAMPER rappelle en introduction qu'à la suite d'événements récents qui ont touché le monde de l'athlétisme, le président de la FFA André GIRAUD a demandé au Comité d'éthique de se réunir rapidement « pour construire un nouveau plan fédéral contre les dérives comportementales et les violences sexuelles dans l'athlétisme. » Lors de sa réunion du 17 avril 2018, le Comité d'éthique a proposé qu'une deuxième partie soit ajoutée à la Charte sous le titre « Déviances comportementales » avec un plan identique à celui adopté pour cette dernière.

La réunion d'aujourd'hui est essentiellement consacrée à la rédaction d'un document comprenant un préambule et un premier chapitre à partir du projet de Michel SAMPER et des propositions d'Hervé DION sur le plan juridique. Après des échanges fructueux entre toutes les personnes présentes, un texte sur « Les déviances comportementales » est élaboré comprenant un préambule et un premier chapitre intitulé « Le harcèlement et les agressions sexuelles. »

Ce texte, après relecture dans la journée par Michel SAMPER et Hervé DION et mise en forme par Michel SAMPER puis par Alain MARTRES sera présenté par ce dernier aux instances de la FFA le jeudi 17 mai prochain.

2- Composition du Comité d'éthique

La démission de Maguy NESTORET-ONTANON et la nature des sujets sur lesquels le Comité d'éthique travaille actuellement conduisent les membres présents à réfléchir sur la présence d'une ou deux femmes dans le comité. Plusieurs personnes sont proposées.

Michel SAMPER est chargé d'entrer en contact avec certaines d'entre elles.

3- Questions diverses

Michel SAMPER rappelle qu'une réflexion doit être menée sur l'attribution du prix de l'éthique 2018.

Enfin Hervé DION, alerté par un dirigeant d'un club de la ligue du Centre évoque certaines des dispositions du règlement 2018 des championnats de France interclubs et relatives à la présence d'athlètes étrangers au sein des équipes.

Selon lui, ces dispositions pourraient être considérées comme discriminatoires au regard de la législation en vigueur, en particulier celle de l'Union européenne. Jean-Yves Le PRIELLEC fournit des éléments de réponse. Il indique notamment qu'il appartient aux clubs concernés de se manifester auprès de la FFA.

- *L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 13 heures* -

Michel SAMPER
Président CED

Hervé DION
Membre du Comité